

DÉLIBÉRATION**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLONS-DE-L'ERDRE**
(LOIRE ATLANTIQUE)**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil à VALLONS-DE-L'ERDRE (SAINT-MARS-LA-JAILLE), sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 17

PRÉSENTS : Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président, Madame Magali PETITRENAUD, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Cécile BERNARD, Madame Marie-Reine DALIBON, Monsieur Michel GAUTIER, Madame Danièle JUSTEAU, Monsieur Emmanuel LAURENT, Madame Geneviève MASSONET et Madame Marie-Thérèse POILIEVRE

EXCUSÉE : Madame Louise MOREAU

ABSENT : Monsieur Frédéric CORBET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Reine DALIBON

Nombre de conseillers

En exercice.....17

Présents.....15

Votants.....15

DCA n°001/2022 - T001 - 7.10.1**Don en espèces - autorisation d'encaissement**

Rapporteur : Monsieur le Président

Des dons ont été remis au Centre Communal d'Action Sociale par des voyageurs qui ont séjourné sur le territoire.

Le montant desdits dons s'élève à 90,00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Président à encaisser ces dons pour un montant de 90,00 euros.

Décision d'afficher le 07 avril 2022

Le Président,
Jean-Yves PLOTEAU



Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
ID : 044-200078079-20220330-DCA001_2022-DE

